

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

4. — AUTOMOBILISME.

N° 597.142

Perfectionnement aux véhicules à chenilles.

M. ADOLPHE KÉGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 5 août 1924, à 15<sup>h</sup> 51<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 22 août 1925. — Publié le 13 novembre 1925.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

On sait que, sur les véhicules à propulsion par chenilles, chacun des dispositifs supportant une bande sans fin comprend une poulie motrice, une poulie de guidage et des trains de galets porteurs entre ces deux poulies.

A l'heure actuelle, la poulie motrice est située à l'arrière et la poulie de guidage à l'avant; cette disposition nécessite l'utilisation d'organes de guidage maintenant le contact entre la bande sans fin et les galets porteurs, organes qui engendrent des frottements absorbant une partie notable de l'énergie motrice aux dépens du rendement.

La présente invention a pour objet un perfectionnement apporté aux véhicules aux chenilles.

Ce perfectionnement consiste en un nouveau montage caractérisé en ce que la poulie motrice est disposée à l'avant, la poulie de guidage étant disposée à l'arrière et étant orientable automatiquement.

Ce nouveau montage permet à la poulie de guidage orientable de pouvoir suivre, dans les virages, toutes les déformations de la bande sans fin et de rester constamment en contact avec cette bande; il permet donc, par suite, la suppression des organes de guidage des galets porteurs et comme conséquence ceux de la bande formant chenille, ce qui

contribue à augmenter, dans de très grandes proportions, le rendement, par suite de la suppression des frottements dont il a été question ci-dessus.

Afin de rendre plus claires les explications qui précèdent, on a représenté, à titre d'exemple, aux dessins annexés, une forme de réalisation pratique de l'invention.

La figure 1 est une vue en élévation d'une voiture à chenilles équipée suivant l'invention.

La figure 2 est une vue de détail représentant le montage de la poulie de guidage située à l'arrière.

Sur ces dessins, 1 désigne la bande sans fin de l'un des côtés du véhicule; 2 désigne la poulie motrice qui, comme on le voit, est située à l'avant; les galets porteurs sont désignés par 3; 4 désigne la poulie de guidage; celle-ci est, comme déjà dit, située à l'arrière, et, de plus, orientée automatiquement.

Les flèches représentent le sens de rotation des poulies 2 et 4 et le sens de déplacement de la bande.

Les poulies motrice et de guidage pourront être pourvues, ou non, de guides pour la bande sans fin.

Le montage de la poulie 4 peut être réalisé d'une manière absolument quelconque; il suffit que ce montage permette une libre orientation de ladite poulie.

Un tel montage peut, par exemple, être réalisé d'une manière simple, comme représenté à la figure 2, en faisant supporter la poulie 4 par une chape 5, elle-même supportée par l'intermédiaire d'un joint à rotule 6 par une pièce 7 solidaire du châssis 8 du véhicule.

Ce mode de réalisation n'est, bien entendu, donné qu'à simple titre d'exemple, tout autre montage conduisant au même résultat (savoir : orientation de la poulie de guidage) pouvant être utilisé sans sortir du cadre de l'invention.

## RÉSUMÉ :

1° Perfectionnement apporté aux véhicules

à chenilles consistant en un montage de chacune des bandes sans fin caractérisé en ce que la poulie motrice est disposée à l'avant, la poulie de guidage étant disposée à l'arrière et étant orientable automatiquement, les poulies motrice et de guidage pouvant être pourvues, ou non, de guides pour la bande sans fin.

A. KÉGRESSE.

Par procuration :

P. AUDY, J. ROUSSET, A. VERGÉ.

Fig.1

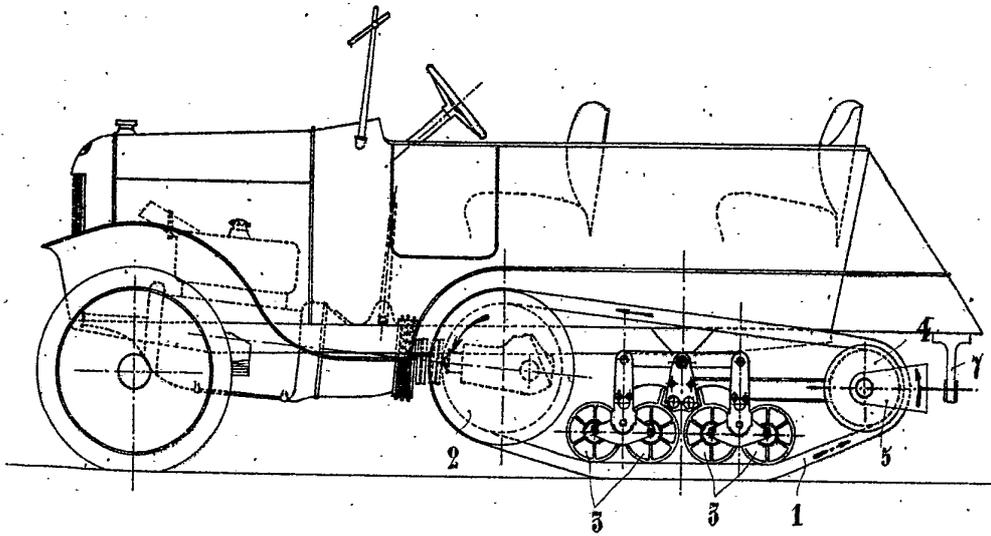


Fig.2

